



métropole
ROUENNORMANDIE

Affiché le :

23 MARS 2018

Réf dossier : 2418
N° ordre de passage : 18
N° annuel : C2018_0110

DÉLIBÉRATION
RÉUNION DU CONSEIL DU 12 MARS 2018

Urbanisme et habitat - Urbanisme - Commune de La Bouille - Révision du Plan Local d'Urbanisme - Elaboration du Plan Local d'Urbanisme : approbation

Dans l'attente du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Métropole, celle-ci peut cependant mener à terme les procédures engagées avant la prise de compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme.

Par délibération en date du 16 février 2015, la commune de La Bouille a sollicité la Métropole afin de poursuivre et d'achever la procédure de transformation de son Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU) qu'elle avait préalablement engagée.

La Métropole a acté la reprise de cette procédure lors du Conseil Métropolitain du 20 avril 2015.

En effet, par délibération en date du 19 septembre 2014, la commune de La Bouille a prescrit la procédure d'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme (PLU), avec les objectifs suivants :

- bâtir un projet de territoire, en continuité des réflexions menées dans le cadre du POS,
- intégrer les évolutions législatives,
- accompagner les grands projets du territoire (piste cyclable, projets portuaires, site de la peupleraie.)

Au terme de plusieurs années d'études, de débats et de concertation, le bilan de la concertation a été approuvé et le projet de PLU a été arrêté par le Conseil Métropolitain le 26 juin 2017. Ce bilan permet de conclure au respect des modalités fixées par la délibération du 19 septembre 2014, lesquelles ont permis d'enrichir le contenu du projet.

1) Rappel du contenu du projet de PLU

Le projet de PLU, joint à la présente délibération, comporte cinq documents tels que définis par le Code de l'Urbanisme :

- le Rapport de Présentation avec l'évaluation environnementale,
- le Projet d'Aménagement et de Développement Durables,
- les Orientations d'Aménagement et de Programmation,
- le règlement,
- des annexes.

Il est rappelé qu'à l'issue du diagnostic et de l'état initial de l'environnement, le PADD qui traduit les enjeux du territoire, regroupe 4 grands enjeux :

- préserver le patrimoine et le cadre de vie,
- rechercher un équilibre démographique par un développement urbain raisonné,
- pérenniser et développer les actions économiques,
- conforter le potentiel touristique.

2) Synthèse des avis et observations des personnes publiques associées et consultées

Plusieurs remarques ont été émises par les personnes publiques associées sur le projet de PLU arrêté dans le cadre de la consultation. Ces avis sont favorables au projet de PLU avec des remarques de la part des personnes publiques associées suivantes :

- Direction Départementale des Territoires et de la Mer,
- Département de Seine-Maritime,
- Chambre d'Agriculture,
- Chambre de Commerce et d'Industrie,
- Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine,
- Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande.

La synthèse des différentes remarques ou recommandations émises par les personnes publiques associées et leur traduction dans le document approuvé, est intégrée en pièce annexe (tableau 1 : prise en compte des avis des PPA).

La Commission Départementale de Protection des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) s'est prononcée le 19 juillet 2017 et a rendu un avis favorable à la gestion des habitations en zone naturelle et forestière (zones N). La commission a relevé le caractère contraignant des prescriptions réglementaires imposées quant à la distance d'implantation des annexes et la hauteur des constructions.

Par décision du 2 février 2017, la Mission Régionale d'Autorité environnementale, dans le cadre de l'examen au cas par cas, a dispensé ce dossier PLU de la réalisation d'une évaluation environnementale.

Les avis des personnes publiques ne s'étant pas exprimées sont réputés favorables.

3) Synthèse des observations du public, conclusions motivées et avis de la commission d'enquête

L'enquête publique de La Bouille s'est déroulée entre le 30 octobre et le 4 décembre 2017 et a donné lieu à 4 permanences de Monsieur le commissaire enquêteur.

Sur l'ensemble de ses permanences, le commissaire enquêteur a reçu 24 visites, et 8 personnes se sont exprimées sur le registre déposé en mairie.

Parallèlement, 23 courriers, mails ou notes écrites ont été adressés à la Métropole à l'attention du commissaire-enquêteur dans le cadre de cette enquête publique.

Aucune observation n'a été consignée dans le registre mis à disposition du public au siège de la Métropole Rouen Normandie.

Les observations du public ont porté sur les thématiques suivantes :

- 5 demandes de modifications de zonage dont deux d'entre elles concernent une demande de suppression d'un emplacement réservé quai de Caumont prévu pour la création d'un parking,

- 15 observations expriment des inquiétudes, voire des désaccords, au sujet du projet de station de transit du Grand Port Maritime de Rouen et demandent des informations complémentaires,
- 2 observations portent sur la question du stationnement sur le bourg et des difficultés qui existent à se garer,
- par ailleurs, la commune de La Bouille exprime le souhait de voir prises en compte quelques demandes de modifications mineures du dossier.

Dans ses conclusions motivées, le commissaire-enquêteur émet un avis favorable assorti de deux recommandations et deux réserves :

Les recommandations :

- ne pas permettre l'installation d'une partie d'un éventuel parking dans la zone d'éboulement de la falaise,
- concrétiser la réalisation d'un parc urbain à l'entrée Est de la commune.

Les réserves :

- limiter strictement l'extension des installations RVSL Aval,
- veiller à la fois à la hauteur des éventuels futurs bâtiments à construire et leur étalement afin de préserver la zone humide actuelle et les chemins piétonniers.

4) Synthèse des principales évolutions apportées au projet de PLU pour tenir compte des avis des personnes publiques associées, des observations du public et des conclusions du commissaire-enquêteur

Les principales évolutions apportées au projet de PLU sont détaillées dans les tableaux de synthèse annexés à la présente délibération.

Le Quorum constaté,

Le Conseil métropolitain,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5217-1 et suivants,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 101-2, L 101-3, L 151-1 et suivants,

Vu les statuts de la Métropole,

Vu la délibération du Conseil en date du 25 juin 2012 adoptant le Programme Local de l'Habitat (PLH),

Vu la délibération du Conseil en date du 15 décembre 2014 approuvant le Plan de Déplacements Urbains (PDU),

Vu la délibération du Conseil Métropolitain en date du 20 avril 2015 décidant de reprendre la procédure de révision du POS en PLU de la commune de La Bouille,

Vu la délibération du Conseil Métropolitain en date du 12 octobre 2015 approuvant le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT),

Vu la délibération du Conseil Métropolitain en date du 26 juin 2017 arrêtant le PLU de la commune de La Bouille et approuvant le bilan de la concertation,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de La Bouille en date du 19 septembre 2014 prescrivant la transformation du POS en PLU et fixant les modalités de concertation,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de La Bouille du 16 février 2015 sollicitant la Métropole afin d'achever l'élaboration du PLU,

Vu le débat en Conseil Municipal de la commune de La Bouille du 18 juin 2016 portant sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLU communal,

Vu l'avis favorable du Conseil Municipal de la commune de La Bouille en date du 20 juin 2017 sur le projet de PLU soumis à l'arrêt du Conseil Métropolitain,

Vu les avis des Personnes Publiques Associées,

Vu le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur, remis le 15 janvier 2018, émettant un avis favorable assorti de deux recommandations et deux réserves,

Vu la synthèse des principales évolutions apportées au projet de PLU pour tenir compte des avis des Personnes Publiques Associées, des observations du public et des conclusions du commissaire-enquêteur,

Vu les modifications apportées au projet de PLU arrêté,

Vu les documents du PLU soumis à l'approbation,

Ayant entendu l'exposé de Madame Françoise GUILLOTIN, Vice-Présidente,

Après en avoir délibéré,

Considérant :

- que la Métropole Rouen Normandie a pris connaissance des remarques des personnes publiques associées et des remarques issues de l'enquête publique, lesquelles pour l'essentiel s'interrogent sur la pertinence des projets du Grand Port Maritime de Rouen sur le territoire communal,
- que les projets du Grand Port Maritime de Rouen sont compatibles avec le SCoT, document supra communal avec lequel le PLU doit être compatible,
- que Monsieur le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable sous réserve que certaines évolutions résultant des avis des personnes publiques, des observations du public et de l'avis et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur, soient apportées au projet de PLU arrêté,
- que les réserves émises par Monsieur le commissaire-enquêteur concernent la construction de bâtiments dans les emprises du Grand Port Maritime de Rouen et que le règlement proposé à l'approbation ne prévoit pas de constructions dans ces zones,
- que les demandes d'évolutions du dossier, recevables dans le respect du SCoT approuvé, ont été apportées et ne remettent pas en cause les orientations générales du PLU arrêté,

Décide :

- d'approuver le projet de PLU de La Bouille, tel qu'annexé à la présente délibération.

Précise que :

- conformément aux articles L 153-23 et suivants du Code de l'Urbanisme, le PLU sera rendu exécutoire dès notification de la présente délibération et du PLU approuvé par Madame la Préfète de Seine-Maritime.

Fait à ROUEN les jour, mois et an susdit.

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE PRÉSIDENT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.

RÉUNION DU CONSEIL DU 12 MARS 2018

LISTE D'EMARGEMENT

Etaient présents :

Mme ACHOURI (Saint-Pierre-lès-Elbeuf), M. ANQUETIN (Saint-Aubin-Epinay), Mme ARGÈLES (Rouen) jusqu'à 20h, Mme AUPIERRE (Sotteville-lès-Rouen), M. BARON (Freneuse), M. BARRE (Oissel), Mme BASSELET (Berville-sur-Seine), Mme BAUD (Saint-Aubin-Celloville), Mme BEAUFILS (Le Trait), M. BELLANGER (Mont-Saint-Aignan) jusqu'à 20h10, Mme BERGES (Bois-Guillaume), M. BEREGOVOY (Rouen) à partir de 19h18 et jusqu'à 19h55, M. BONNATERRE (Caudebec-lès-Elbeuf), Mme BOULANGER (Canteleu), Mme BOURGET (Houpeville), M. BREUGNOT (Gouy) jusqu'à 20h11, M. BURES (Rouen), M. CALLAIS (Le Trait), Mme CANDOTTO CARNIEL (Hénouville) jusqu'à 20h12, Mme CANU (Saint-Pierre-de-Varengeville), Mme CARPENTIER (Le Mesnil-Esnard), M. CHABERT (Rouen), Mme CHESNET-LABERGÈRE (Bonsecours) jusqu'à 20h35, Mme COUSIN (Caudebec-lès-Elbeuf), M. CROCHEMORE (Epinay-sur-Duclair), M. DARDANNE (Sotteville-lès-Rouen), Mme DEL SOLE (Yainville), M. DELALANDRE (Duclair) à partir de 19h05, Mme DELAMARE (Petit-Quevilly) à partir de 18h10, M. DELESTRE (Petit-Quevilly), M. DEMAZURE (La Neuville-Chant-d'Oisel) à partir de 18h31, Mme DESCHAMPS (Rouen) jusqu'à 19h56, M. DUBOC (Rouen) jusqu'à 20h22, Mme DUBOIS (Grand-Quevilly) à partir de 18h07 et jusqu'à 20h35, M. DUCABLE (Isneauville), M. DUPRAY (Grand-Couronne) jusqu'à 20h12, Mme EL KHILI (Rouen), Mme FLAVIGNY (Mont-Saint-Aignan), M. FONTAINE D. (Saint-Etienne-du-Rouvray) à partir de 18h35, M. FONTAINE M. (Grand-Couronne), Mme FOURNIER (Oissel), M. FROUIN (Petit-Quevilly) à partir de 18h10, M. GAMBIER (Déville-lès-Rouen) jusqu'à 20h35, Mme GAYET (Grand-Quevilly), M. GERVAISE (Rouen), M. GLARAN (Canteleu), Mme GOUJON (Petit-Quevilly) à partir de 18h10, M. GOURY (Elbeuf), M. GRELAUD (Bonsecours), M. GRENIER (Le Houlme), Mme GUGUIN (Bois-Guillaume), M. GUILLIOT (Ymare), Mme GUILLOTIN (Elbeuf), Mme HARAUX-DORMESNIL (Montmain), M. HEBERT E. (Val-de-la-Haye), Mme HEBERT S. (Mont-Saint-Aignan), Mme HECTOR (Rouen), M. JOUENNE (Sahurs), Mme KLEIN (Rouen), M. LABBE (Rouen), Mme LAHARY (Rouen) à partir de 18h32, Mme LALLIER (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. LAMIRAY (Maromme), M. LANGLOIS (Hautot-sur-Seine), Mme LE COMPTE (Bihorel), M. LE COUSIN (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. LE GALLO (Yville-sur-Seine), M. LE NOE (Caudebec-lès-Elbeuf), M. LECERF (Darnétal), M. LEROY (Franqueville-Saint-Pierre) à partir de 18h26 et jusqu'à 19h45, M. LETAILLER (Petit-Couronne), Mme LEUMAIRE (Malaunay), M. LEVILLAIN (Tourville-là-Rivière), Mme MARRE (Rouen) à partir de 18h18, M. MARTINE (Malaunay), M. MARTOT (Rouen) à partir de 19h18, M. MARUITTE (Déville-lès-Rouen), M. MARUT (Grand-Quevilly), M. MASSARDIER (Mont-Saint-Aignan), M. MASSION (Grand-Quevilly), M. MASSON (Saint-Aubin-lès-Elbeuf), M. MERABET (Elbeuf), M. MEYER (Sotteville-sous-le-Val), Mme M'FOUTOU (Notre-Dame-de-Bondeville), M. OBIN (Petit-Quevilly), M. OVIDE (Cléon), Mme PANE (Sotteville-lès-Rouen) à partir de 18h52, M. PENNELLE (Rouen), M. PESQUET (Quevreville-la-Poterie), M. PESSIOT (Rouen), M. PETIT (Quevillon), Mme PIGNAT (Saint-Jacques-sur-Darnétal) jusqu'à 20h, Mme PLATE (Grand-Quevilly) à partir de 18h07 et jusqu'à 20h35, Mme RAMBAUD (Rouen), M. RANDON (Petit-Couronne), M. RENARD (Bois-Guillaume), M. ROBERT (Rouen), M. ROGER (Bardouville), M. ROUSSEL (Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen), Mme ROUX (Rouen),

M. SAINT (Saint-Martin-de-Boscherville), M. SANCHEZ E. (Saint-Martin-du-Vivier), M. SANCHEZ F. (Petit-Quevilly), Mme SANTO (Roncherolles-sur-le-Vivier), M. SIMON (Sainte-Marguerite-sur-Duclair), M. SPRIMONT (Rouen), M. TEMPERTON (La Bouille), M. THORY (Le Mesnil-Esnard), Mme TIERCELIN (Boos), Mme TOCQUEVILLE (Saint-Pierre-de-Manneville), Mme TOUTAIN (Elbeuf), M. VAN-HUFFEL (Maromme) jusqu'à 20h15, M. VON LENNEP (Amfreville-là-Mivoie).

Etaient représentés :

Mme AUZOU (Saint-Etienne-du-Rouvray) par M. FONTAINE à partir de 18h35, M. BACHELAY (Grand-Quevilly) par M. MASSION, Mme BALLUET (Rouen) par Mme RAMBAUD, Mme BENDJEBARA-BLAIS (Saint-Aubin-lès-Elbeuf) par M. HEBERT, Mme BETOUS (Franqueville-Saint-Pierre) par M. LEROY à partir de 18h26 et jusqu'à 19h45, M. BOURGUIGNON (Sotteville-lès-Rouen) par M. PESQUET, M. BREUGNOT (Gouy) par M. ROUSSEL à partir de 20h11, Mme BUREL F. (Saint-Etienne-du-Rouvray) par Mme LALLIER, Mme BUREL M. (Cléon) par M. OVIDE, M. CHARTIER (Rouen) par M. LABBE, Mme CHESNET-LABERGERE (Bonsecours) par M. LE GALLO à partir de 20h35, M. COLASSE (Mont-Saint-Aignan) par Mme SANTO, M. CORMAND (Canteleu) par Mme EL KHILI, M. COULOMBEL (Elbeuf) par M. DUPRAY jusqu'à 20h12, M. CRESSY (Sotteville-lès-Rouen) par M. DARDANNE, Mme DELOIGNON (Déville-lès-Rouen) par M. MARUITTE, M. DESANGLOIS (Saint-Pierre-lès-Elbeuf) par Mme GUILLOTIN, Mme DESCHAMPS (Rouen) par M. CHABERT à partir de 19h56, Mme DIALLO (Petit-Couronne) par Mme PLATE à partir de 18h07 et jusqu'à 20h35, Mme DUBOIS (Grand-Quevilly) par M. MARUT à partir de 20h35, M. DUCHESNE (Orival) par M. BARON, M. DUPRAY (Grand-Couronne) par M. DELESTRE à partir de 20h12, M. FOUCAUD (Oissel) par M. BARRE, M. GAMBIER (Déville-lès-Rouen) par M. BONNATERRE à partir de 20h35, M. HOUBRON (Bihorel) par Mme LE COMPTE, Mme KREBILL (Canteleu) par M. GLARAN, M. LAUREAU (Bois-Guillaume) par M. RENARD, M. LECOUTEUX (Belbeuf) par M. THORY, Mme LEFEBVRE-LEMARCHAND (Le Mesnil-sous-Jumièges) par Mme DEL SOLE, M. LESIEUR (Sotteville-lès-Rouen) par Mme AUPIERRE, Mme MASURIER (Maromme) par M. VAN HUFFEL jusqu'à 20h15, M. MERLE (Notre-Dame-de-Bondeville) par Mme M'FOUTOU, Mme MILLET (Rouen) par Mme DELAMARE à partir de 18h10, M. MOREAU (Rouen) par M. DUBOC jusqu'à 20h22, M. MOURET (Rouen) par M. PESSIOT, M. MOYSE (Saint-Etienne-du-Rouvray) par M. LEVILLAIN, Mme PANE (Sotteville-lès-Rouen) par Mme BOULANGER jusqu'à 18h52, M. PHILIPPE (Darnétal) par M. VON LENNEP, Mme PIGNAT (Saint-Jacques-sur-Darnétal) par M. ANQUETIN à partir de 20h, Mme PLATE (Grand-Quevilly) par Mme GOUJON à partir de 20h35, Mme THELLIER (Sotteville-lès-Rouen) par M. MASSON, M. VAN-HUFFEL (Maromme) par M. LAMIRAY à partir de 20h15, M. WULFRANC (Saint-Etienne-du-Rouvray) par M. LE COUSIN.

Etaient absents :

Mme BARRIS (Grand-Couronne), M. DEBREY (Fontaine-sous-Préaux), M. DUPONT (Jumièges), M. GARCIA (Saint-Léger-du-Bourg-Denis), Mme GROULT (Darnétal), M. HIS (Saint-Paër), M. JAOUEN (La Londe), M. LEFEBVRE (Anneville-Ambourville), Mme SLIMANI (Rouen), Mme TAILLANDIER (Moulineaux).



PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

A ETABLIR EN DOUBLE
EXEMPLAIRE

BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS D'URBANISME
VALANT ACCUSE DE RECEPTION

COLLECTIVITÉ
METROPOLE ROUEN NORMANDIE
SERVICE DES ASSEMBLEES

DATE D'ENVOI :
19 MARS 2018

Nature de l'acte (CU, PC, PA, PLU, carte communale, ...) + n°	Référence de l'acte (objet - demandeur + adresse du terrain)	Date de délivrance de l'acte	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Urbanisme et habitat – Urbanisme – Commune de La Bouille – Révision du Plan Local d'Urbanisme – Elaboration du Plan Local d'Urbanisme	Délibération C2018_0110 du 12 Mars 2018		

<p>métropole ROUEN NORMANDIE</p> 
--

BUREAU DE RÉCEPTION DE LA PRÉFECTURE : BUREAU DU COURRIER 20 MARS 2018 PRÉFECTURE DE LA SEINE-MARITIME
